

Ministère de l'education nationale

Rapport

1975

Doc 1
Page 4

REPUBLIQUE RWANDAISE
EDUCATION NATIONALE.

PROBLEMES SOULEVES AU COURS DE LA TOURNEE PRESIDENTIELLE DANS LES PREFECTURES DU 14/04 AU 20/05/1975 DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION
Insuffisance d'équipement scolaire.

Voir Arrêté Ministériel fixant les frais de scolarité : "Sans préjudice aux dispositions de l'article 4 de la Loi du 27 août 1966 sur l'Education Nationale de la République Rwandaise les frais de scolarité sont fixés comme suit : pour l'enseignement primaire : 100 francs par an et par enfant".

Quelle est la procédure suivie pour admettre les enfants au secondaire?

Pour chaque candidat on tient compte de son dossier scolaire pendant les quatre dernières années du primaire et on examine le résultat à l'examen d'admission.

Quelqu'un peut-il construire une école privée technique qui suit le programme de l'Etat ?

Voir Loi scolaire, elle prévoit les modalités de créer des écoles :

Art. 6 : Toute personne physique ou morale peut librement ouvrir une école. Elle est toutefois tenue d'adresser une demande au Ministre de l'Education Nationale.

Celui-ci ne peut s'opposer à l'ouverture que pour des motifs relevant de l'ordre et de la morale publics, ou de la moralité et des compétences du requérant.

Le problème entre l'Eglise et l'Etat à propos des écoles est évoqué par Monseigneur Jean Baptiste GAHAMANYI.

Il n'existe entre l'Eglise et l'Etat que le problème de partage scolaire, l'étude est déjà entamée, une commission ad hoc sera incessamment constituée pour faciliter la réalisation de ce partage.

Le problème de proportionnalités ethnique et régionale est soulevé.

Il faut maintenir absolument les proportions ethniques.

Scolarisation au niveau du secondaire pour les enfants Twa.

En 1975-76, 5 Batwa sont admis au secondaire, les dossiers examinés étaient au nombre de 6.

Une recommandation a été donnée aux Inspecteurs d'Arrondissement pour scolariser le plus possible d'enfants Batwa à l'Ecole primaire à partir de 1976-77.

Insuffisance marquée des Ecoles primaires dans la Préfecture de Gikongoro même au centre urbain pas une école primaire complète, les constructions sont défectueuses.

Le Conseil de Commune pour l'Enseignement devra se pencher sur ce problème et soumettre à l'Education Nationale les difficultés rencontrées.

Les besoins actuels imposent qu'il y ait deux écoles secondaires en plus de trois autres existant dans la Préfecture (Kaduha et Mushubi).

Voir Plan quinquennal 1976-1981.

Quand est-ce que le transfert de l'Ecole de Nyanza à Gikongoro sera-t-il opéré ?

La nécessité d'avoir une école secondaire en Préfecture de Gikongoro a retenu l'attention du Ministère de l'Education Nationale.

Les professeurs non logés ne veulent pas participer au rôle de surveillance d'où indiscipline.

Le Plan de développement prévoit de nouvelles constructions pour servir de logements des professeurs.

Les professeurs n'ont pas de permis de résidence suite aux nombreuses mutations.

Ils doivent en avoir.

Multiplier les écoles de métier car après la 6ème année, trop d'enfants chôment.

Au cours de l'année scolaire 1975-76 on a ouvert de nouveaux C.E.R.A.R.

Les enfants renvoyés sèment le mauvais esprit quand ils sont reclas-sés ailleurs.

Avant de reclasser on étudie le dossier de chaque élève, l'aide sociale.

Les C.E.R.A.R. et sections familiales déversent dans des villes des éléments sans qualifications.

L'enseignement dispensé favorise l'esprit coopératif. Il faudrait prévoir au niveau communal des structures d'accueil appropriées pour les maintenir dans leur milieu.

Les outils pour les travaux manuels manquent dans les établissements.

L'UNICEF a déjà fourni une certaine quantité en faveur des écoles.

Une autre requête vient de lui être adressée pour compléter le matériel nécessaire aux travaux manuels.

La population souhaite une école des Humanités complètes pour garçons.

Le Plan Quinquennal prévoit, dans son projet, la création d'une "Ecole Agricole Pédagogique" à Rubengera.

Implantation du CERAR.

Un CERAR a ouvert ses portes à Rubengera en septembre 1975. Il a été recommandé aux autorités de la région d'étudier des possibilités de multiplier les écoles de ce genre.

L'école primaire de Nyange est délabrée depuis 1966, aucune autorité ni religieuse ni administrative ne prend l'initiative de la réparer.

Le Diocèse de Nyundo a débloqué des fonds pour réparer cette école et une grande partie des frais de scolarité de cette Commune a été utilisée pour parachever les travaux.

Problème scolaire

Les travaux pratiques introduits dans les écoles ont des résultats encourageants.

Ouverture d'un C.E.R.A.P. en Préfecture de Kibungo.

Il n'y a pas assez de jardins scolaires pour toutes les écoles.

Le Ministère a demandé aux Bourgmestres et aux Curés et Pasteurs de se pencher sur ce problème. Les résultats sont encourageants.

Les Inspecteurs devraient avoir aussi des indemnités de caisse parce qu'ils sont sujets à des manquants comme des comptables.

Le Ministère leur a demandé de doubler de vigilance pour ne pas tenter le diable.

Il faudrait des directeurs d'écoles primaires qui ne font rien d'autre que les affaires courantes des écoles.

Le Plan Quinquennal 1976-81 prévoit le système de directeur des centres importants en vue d'épauler l'Inspecteur de Secteur.

La réparation des écoles construites par des parents ou par des missionnaires.

Le Conseil de Commune pour l'enseignement détermine les frais de scolarité; construction ou réparation des bâtiments scolaires.

Le minerval est trop élevé, les frais de voyages dépassent souvent le minerval et les parents ne peuvent pas supporter ces frais.

On a fait un effort considérable en plaçant, dans la mesure du possible les enfants dans les écoles proches de leur domicile.

Il n'y a pas d'écoles primaire en ville de Ruhengeri.

L'école est en voie d'achèvement, elle sera peut-être prête pour l'année scolaire 1976-77.

Y a-t-il de personnes qui ont le droit d'importer du matériel scolaire?

Le Ministre a attiré l'attention des Inspecteurs sur l'entretien du matériel existant; les parents doivent comprendre qu'ils doivent participer à l'éducation de leurs enfants.

L'étude et la sensibilisation sont en cours.

Le Bourgmestre de la Commune Rutare demande si le Ministère de l'Education Nationale ne peut compléter l'effort des parents qui construisent les bâtiments scolaires en fournissant le matériel (intebé et autres).

Le Ministère n'étant pas en mesure de donner de telles fournitures, l'effort des parents est sollicité pour aller jusqu'au bout.

Le Minéduc a élaboré deux types de plans pour la construction des CERAR et Ecoles Primaires. Les plans sont à la disposition des personnes ou organismes qui en font la demande.

Le problème de l'éducation des enfants en collaboration avec des parents est soulevé.

Le Ministre, les Conseillers et Bourgmestre doivent s'y mettre afin de mettre au point le problème d'éducation des enfants par les parents et autorités scolaires. Il a été créé aussi un conseil de Commune pour l'Enseignement (voir circ.13.13/4452 du 04 décembre 1975).

La discipline dans les écoles primaires et le contrôle d'hygiène des enfants ont été négligés.

Les autorités scolaires et conseils administratifs des Préfectures et secteurs sont déterminées à ramener la discipline et veiller à la propreté.

Ecole secondaire au Chef-lieu de la Préfecture Cyanquu.

Voir plan quinquennal 1976-81.